Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015) Date d'émission: 2023-02-06 Date de révision: 2023-02-06 Version: 1.0



SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : TÔLE D'ACIER GALVANISÉE

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Ces produits sont vendus à tous les secteurs consommateurs d'acier, y compris les industries

automobile, de machinerie lourde, de construction, de la défense et de la fabrication.

1.3. Fournisseur

Fabricant

Algoma Steel 105 West Street

Sault Ste. Marie Ontario P6A 7B4

Canada (705) 945-2351

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Carc. 1A H350 Peut provoquer le cancer

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Comb. Dust Peut former des concentrations de poussière combustibles dans

l'air

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)





Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H350 - Peut provoquer le cancer

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Fer	Iron, elemental / Direct reduced Iron / Iron, reduced / Elemental iron / IRON POWDER / iron	n° CAS: 7439-89-6	96 - 99
Manganèse	Manganese, elemental / Manganese metal / manganese	n° CAS: 7439-96-5	0 - 2
Chrome	Chromium metal / Chromium, elemental / Chromium, metal / Chromium, metallic / Chrome, metal / Chrome	n° CAS: 7440-47-3	0 – 1,5
Nickel	Nickel metal / Nickel, elemental / Nickel, metallic / Nickel, metal / C.I. 77775	n° CAS: 7440-02-0	0 – 1,5
Carbone	Carbone, activé	n° CAS: 7440-44-0	0 – 0,6
Molybdène	Molybdenum metal / Molybdenum, elemental / Molybdenum, metal / Molybdenum, metallic / molybdenum	n° CAS: 7439-98-7	0 – 0,6
Cuivre	C.I. 77400 / C.I. Pigment Metal 2 / Copper, elemental / CI 77400 / Copper metal / Copper, metallic / Pigment Metal 2 / Granulated copper / copper	n° CAS: 7440-50-8	0 – 0,6

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Silicium	Silicon powder / Silicon powder, amorphous / Ammonium hexafluorosilicate / SILICON / silicon	n° CAS: 7440-21-3	0 – 0,6
Vanadium	Vanadium, elemental / Vanadium metal / Ammonium trioxovanadate / vanadium	n° CAS: 7440-62-2	0 – 0,15
Phosphore	Phosphore rouge / Phosphore / Phosphorus / phosphore rouge	n° CAS: 7723-14-0	0 – 0,15
Revêtement métallique (10 % du poids total)			
Zinc	poudre de zinc- poussière de zinc (stabilisé) / poudre de zinc- poussière de zinc (pyrophorique)	n° CAS: 7440-66-6	100

Remarques

: Ce produit peut comporter une couche mince d'inhibiteur de rouille à base d'huile minérale pour éviter la corrosion.

Les produits d'acier commerciaux contiennent de petites quantités de diverses composantes autres que celles indiquées. Ces petites quantités sont souvent appelées "éléments traces" ou "oligo-éléments" et tirent généralement leur source des matières premières ou des métaux d'alliage utilisés. La concentration de chacun des éléments traces varie selon le poids et les éléments peuvent comprendre l'aluminium, le columbium (niobium) et le titane.

*Les concentrations listées représentent des intervalles réels qui sont le résultat de la variation de chaque lot.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation

: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le contact de la peau avec des poussières métalliques peut provoquer une abrasion physique. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Peut provoquer une irritation des yeux. Des particules de fer ou de composés de fer peuvent s'incruster dans l'œil. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques

: Peut provoquer le cancer. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter

immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Poussières combustibles. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes

de carbone. Oxydes de métaux. Des fumées irritantes.

Danger d'explosion : Lorsqu'elles sont confinées et exposées à une source d'inflammation importante, les particules

en suspension dans l'air présentes en concentrations suffisantes peuvent exploser.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un

équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Ne pas laisser les dépôts s'accumuler sur les surfaces, puisque ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont relâchés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c-à-d nettoyer les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Mesures générales

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

2023-02-06 (Date de révision) FR-CA (français - CA) 4/14

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de générer et de respirer de la poussière. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Manganèse (7439-96-5)			
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
ACGIH OEL TWA	0,1 mg/m³ (inhalable particulate matter)		
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen		
Chrome (7440-47-3)			
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professi	ionnelle		
Nom local	Metallic chromium, as Cr(0)		
ACGIH OEL TWA	0,5 mg/m³ (inhalable particulate matter)		
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Resp tract irr		
Référence réglementaire	ACGIH 2020		
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition			
BEI (BLV)	0,7 μg/l Parameter: Total chromium - Medium: urine - Sampling time: end of shift at end of workweek (population based)		
Nickel (7440-02-0)	Nickel (7440-02-0)		
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle			
ACGIH OEL TWA	1,5 mg/m³ (inhalable particulate matter)		
ACGIH catégorie chimique	Not Suspected as a Human Carcinogen		
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition			
BEI (BLV)	5 μg/l Parameter: Nickel - Medium: urine - Sampling time: post-shift at end of workweek (background)		

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Molybdène (7439-98-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professi	ionnelle
ACGIH OEL TWA 10 mg/m³ (inhalable particulate matter) 3 mg/m³ (respirable particulate matter)	
Cuivre (7440-50-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	0,2 mg/m³ (fume)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il est recommandé que tout l'équipement de contrôle de la poussière, comme la ventilation aspirante locale et les systèmes de transport de matière liés à la manipulation de ce produit contiennent des bouches d'aération de prévention des explosions ou un système de suppression des explosions ou qu'elles soient dans un environnement déficient en oxygène. Assurez-vous que tous les systèmes de traitement de la poussière (tels que conduits d'échappement, appareils de dépoussiérage, récipients et équipement de transformation) sont conçus de façon à empêcher la poussière de se disperser dans l'aire de travail (c.-à-d. que l'équipement ne présente aucune fuite). N'employez que de l'équipement électrique classifié et des chariots de manutention automoteurs.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Métallique.
Couleur : Gris

Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)		
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) Point de fusion Point de congélation Point d'ébullition Point d'éclair Température d'auto-inflammation Température de décomposition Inflammabilité (solide, gaz) Pression de la vapeur Densité relative de la vapeur à 20°C Densité relative Solubilité Coefficient de partage n-octanol/eau Viscosité, cinématique Limites d'explosivité	 : Aucune donnée disponible : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air : Aucune donnée disponible 	
Fer (7439-89-6)		
Point d'ébullition	2861 °C Atm. press.: 1013 hPa	
Température d'auto-inflammation	> 100 °C	
Pression de la vapeur	0,000001 hPa (at 25 °C)	
Manganèse (7439-96-5)		
Pression de la vapeur	1 mm Hg (at 1292 °C)	
Chrome (7440-47-3)		
Point d'ébullition	2642 °C	
Nickel (7440-02-0)		
Pression de la vapeur	1 mm Hg (at 1810 °C)	
O-ul (7440 44 0)		
Carbone (7440-44-0)		
Température d'auto-inflammation	300 – 500 °C	
Molybdène (7439-98-7)		
Point d'ébullition	4612 °C (at 101.3 hPa)	
Cuivre (7440-50-8)		
Point d'ébullition	2567 °C	
Pression de la vapeur	0 hPa (at 1400 °C)	
Silicium (7440-21-3)		
Point d'ébullition	2355 – 3265 °C Atm. press.: 101,3 kPa	
	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Vanadium (7440-62-2)		
Point d'ébullition	3380 °C	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Phosphore (7723-14-0)	
Point d'ébullition	280 °C
Point d'éclair	< 20 °C
Température d'auto-inflammation	30 – 45 °C (at 1013 hPa)
Pression de la vapeur	0,033 hPa (at 20 °C)

Zinc (7440-66-6)	
Point d'ébullition	907 °C Decomposition: 'no' Remarks on result: 'other:'
Température d'auto-inflammation	680 °C (dust cloud)
Pression de la vapeur	1,33 hPa (at 487 °C)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales. Peut former des concentrations de poussière combustibles

dans l'air.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Chaleur. Matières incompatibles. Éviter toute formation de poussière.

Matières incompatibles : Agents réducteurs. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux. Des fumées irritantes.

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Fer (7439-89-6)		
DL50 orale rat	30 g/kg	
ATE CA (orale)	30000 mg/kg de poids corporel	
Manganèse (7439-96-5)		
DL50 orale rat	9 g/kg	
CL50 inhalation rat	> 5,14 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation))	
ATE CA (orale)	9000 mg/kg de poids corporel	
Chrome (7440-47-3)		
CL50 inhalation rat	> 5,41 mg/l Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Nickel (7440-02-0)		
DL50 orale rat	> 9000 mg/kg	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nickel (7440-02-0)		
CL50 inhalation rat	> 10,2 mg/l (Exposure time: 1 h)	
Carbone (7440-44-0)		
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg	
Molybdène (7439-98-7)		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)	
CL50 inhalation rat	> 5,84 mg/l/4h	
Cuivre (7440-50-8)		
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:	
CL50 inhalation rat	> 5,11 mg/l/4h	
Silicium (7440-21-3)		
DL50 orale rat	3160 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit	
ATE CA (orale)	3160 mg/kg de poids corporel	
Vanadium (7440-62-2)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat	> 5,05 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method), Guideline: other:OECD Series on Testing and Assessment No. 125, Document No. ENV/JM/MONO (2010) 16, June 01, 2010	
Phosphore (7723-14-0)		
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg	
Zinc (7440-66-6)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)	
CL50 inhalation rat	> 5,41 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé	
Phosphore (7723-14-0)		
pH	≈ 3 Temp.: 37 °C Concentration: (≈)10 g/L Remarks on result: 'other:'	
The state of the s	Non classé	
Phosphore (7723-14-0)		
рН	≈ 3 Temp.: 37 °C Concentration: (≈)10 g/L Remarks on result: 'other:'	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales : Cancérogénicité :	Non classé Peut provoquer le cancer.	
Chrome (7440-47-3)	1 out provoquor to outroot.	
Groupe IARC	3 - Inclassable	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nickel (7440-02-0)		
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme	
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable	
Toxicité pour la reproduction :	Non classé	
Carbone (7440-44-0)		
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 859 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)	
Silicium (7440-21-3)		
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:OECD Guideline 478 (Genetic Toxicology: Rodent Dominant Lethal Test)	
(STOT) (exposition unique)	Non classé Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Manganèse (7439-96-5)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Nickel (7440-02-0)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Vanadium (7440-62-2)		
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)	
Phosphore (7723-14-0)		
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)	
Danger par aspiration :	Non classé	
Fer (7439-89-6)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Manganèse (7439-96-5)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Chrome (7440-47-3)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Nickel (7440-02-0)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Carbone (7440-44-0)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Molybdène (7439-98-7)		

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Cuivre (7440-50-8)		
Cuivre (7440-50-6)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Silicium (7440-21-3)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Vanadium (7440-62-2)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Phosphore (7723-14-0)		
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Zinc (7440-66-6)		
Viscosité, cinématique	> 70,087 mm²/s	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux	
Symptômes/effets après inhalation :	Peut causer une irritation des voies respiratoires.	
Symptômes/effets après contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Le contact de la peau avec des poussières métalliques peut provoquer une abrasion physique. Peut provoquer une allergie cutanée.	
Symptômes/effets après contact oculaire :	Peut provoquer une irritation des yeux. Des particules de fer ou de composés de fer peuvent s'incruster dans l'œil. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.	
Symptômes/effets après ingestion :	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.	
Symptômes chroniques :	Peut provoquer le cancer. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.	
Autres informations :	Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.	

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger

: Non classé

chronique (à long-terme)

critoriique (a long–terme)		
Fer (7439-89-6)		
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
CE50 - Crustacés [2]	> 10000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
Manganèse (7439-96-5)		
CL50 - Poisson [1]	> 3,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])	
CE50 - Crustacés [1]	> 1,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
CE50 72h - Algues [1]	4,5 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)	
CE50 72h - Algues [2]	2,8 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)	
NOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '8 d'	

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Chrome (7440-47-3)				
CE50 - Crustacés [1]	13,1 – 14,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna			
Nickel (7440-02-0)				
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio)			
CL50 - Poisson [2]	1,3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [semi-static])			
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)			
CE50 - Crustacés [2]	1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])			
CE50 72h - Algues [1]	0,18 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)			
CE50 96h - Algues [1]	0,174 – 0,311 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])			
Cuivre (7440-50-8)				
CL50 - Poisson [1]	0,0068 – 0,0156 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)			
CL50 - Poisson [2]	< 0,3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])			
CE50 - Crustacés [1]	0,03 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])			
CE50 72h - Algues [1]	0,0426 – 0,0535 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])			
CE50 96h - Algues [1]	0,031 – 0,054 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])			
Silicium (7440-21-3)				
CE50 72h - Algues [1]	≈ 250 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)			
Phosphore (7723-14-0)				
CL50 - Poisson [1]	0,0017 – 0,0035 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [flow-through])			
CL50 - Poisson [2]	0,001 – 0,004 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])			
CE50 - Crustacés [1]	0,03 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)			
CE50 - Crustacés [2]	0,025 – 0,037 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])			
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)			
Zinc (7440-66-6)				
CL50 - Poisson [1]	2,16 – 3,05 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])			
CL50 - Poisson [2]	0,211 – 0,269 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [semi-static])			
CE50 - Crustacés [1]	0,139 – 0,908 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])			
CE50 72h - Algues [1]	0,09 – 0,125 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])			
CE50 96h - Algues [1]	0,11 – 0,271 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])			
12.2 Persistance et dégradabilité				

12.2. Persistance et dégradabilité

Galvanized Sheet Steel	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Galvanized Sheet Steel	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Phosp	ohore ((7723-14-0)
--------------	---------	---------------------

FBC - Poissons [1] < 200

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage

: Recycler le produit au maximum. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

 Date d'émission
 : 02-06-2023

 Date de révision
 : 02-06-2023

Autres informations : Aucun. Pour une manipulation sécuritaire, consultez la norme NFPA 654 relative à la prévention

des risques d'incendie et d'explosion de poussières présents dans les installations qui

fabriquent, traitent et manipulent les particules solides combustibles.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.